



L'Italie au fil du temps



Règlement intérieur du voyage

Pour rappel, le règlement intérieur du collège s'applique en voyage scolaire même si ce dernier connaît quelques modifications.

➤ Dans le car :

Article 1

Il ne faut pas crier dans le car.

Article 2

Il ne faut pas se lever dans le car quand il roule : on ne détache pas sa ceinture de sécurité.

Article 3

Il ne faut pas manger dans le car ni boire de boissons sucrées.

Article 4

Il faut respecter ceux qui dorment.

Article 5

Je veille à ce que le bus reste propre du début à la fin du voyage.

➤ À l'hôtel

Article 7

Je respecte le personnel de l'hôtel et veille à être toujours poli(e).

Article 8

Dans la chambre, je n'abîme rien et veille à la laisser propre.

Article 9

Dès que les lumières sont éteintes, je laisse mes camarades dormir : je ne cherche pas à les déranger en leur parlant ou en faisant du bruit.

➤ Durant les visites

Article 10

Je respecte les autres visiteurs.

Article 11

Je n'utilise pas mon téléphone portable.

➤ En général

Article 12

Respecter les lieux et les heures de rendez-vous pour les quartiers libres et contacter un adulte en cas de problème.

Article 13

Les téléphones sont tolérés mais ne doivent pas être utilisés lors des visites.

Article 14

Les objets de valeur (smartphones, tablettes, appareils photo, jeux électroniques, bijoux,...) ne sont ni nécessaires ni conseillés. En aucun cas les accompagnateurs ou l'établissement ne pourront être tenus pour responsables en s'il y a vol, perte ou casse.

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du parent
ou responsable légal :

Mention « Lu et approuvé »,
et signature.

Mention « Lu et approuvé »,
et signature.